

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 18 mai 2022

Projet de loi

approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le contrat de prestations entre l'Etat, soit pour lui le département de la cohésion sociale, et les Etablissements publics pour l'intégration;
vu le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport d'activité

Le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2021 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) pour l'exercice 2021.

La mission des EPI se décompose en 2 activités principales :

- l'intégration des personnes en situation de handicap;
- la réadaptation et la réinsertion professionnelles.

1. Intégration des personnes en situation de handicap

Les personnes accueillies sont des personnes en situation de handicap avec troubles psychiques, troubles du spectre autistique, déficiences intellectuelles, avec ou sans troubles du comportement ou handicaps physiques associés, et qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité. Des personnes dépendantes de l'alcool sont aussi accueillies et peuvent être au bénéfice d'une rente d'invalidité.

Les EPI fournissent des prestations différenciées, des lieux et des moyens spécialisés, adaptés aux besoins de la personne en situation de handicap, quel que soit son niveau de dépendance. Dans toutes leurs activités, les EPI cherchent à fournir aux personnes en situation de handicap des conditions de vie semblables ou aussi semblables que possible à celles des autres membres de la société, tout en respectant leurs besoins fondamentaux.

Ces différentes prises en charge ont contribué aux objectifs fixés par la mission des EPI, à savoir :

- l'épanouissement de l'individu en lui offrant une qualité de vie favorable à son développement;
- le maintien et le développement des facultés de la personne en ayant comme objectif son bien-être sur tous les plans;
- dans toute la mesure du possible, l'acquisition par la personne de facultés nouvelles;
- favoriser l'inclusion de la personne en milieu ordinaire dans le domaine social, du travail et des loisirs;
- pourvoir à l'aménagement des loisirs des personnes concernées et susciter des occupations culturelles;
- veiller à l'entraînement physique et mental des personnes concernées.

En 2021, les EPI ont mis à disposition 383 places d'accueil en résidences sur 37 sites différents. Ils ont accueilli plus de 450 personnes en résidence/appartement sur l'année.

Le taux d'occupation moyen de ces places a été de 94% au cours de l'année.

Par ailleurs, les EPI ont suivi plus de 100 personnes en accompagnement à domicile et ont mis à disposition 123 places d'accueil de jour sur 11 sites différents, avec un taux d'occupation de 94%.

2. Réadaptation et réinsertion professionnelles

En 2021, dans le domaine de la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap, les EPI ont délivré les prestations suivantes :

- l'observation et l'orientation professionnelle;
- la formation professionnelle;
- la mise à niveau;
- le reclassement professionnel;
- le travail en ateliers adaptés (protégés ou d'occupation);
- le travail en emploi assisté;
- l'achat, la fabrication et la commercialisation de produits;
- la vente de prestations et de services liés au but des EPI.

Concernant le travail en atelier adapté, les EPI ont mis à disposition 388 places dans 40 métiers différents pour des personnes en situation de handicap bénéficiaires d'une rente d'invalidité.

Durant l'année 2021, 463 personnes ont ainsi bénéficié d'un contrat de travail au sein d'un des ateliers, des restaurants ou dans les services administratifs des EPI.

Le taux d'occupation des 388 places s'élève à 90% pour l'année.

Concernant les activités de réadaptation et réinsertion, les EPI ont accueilli 1 568 personnes dans le cadre de mesures de l'office cantonal de l'assurance-invalidité, de l'office cantonal de l'emploi ou de l'Hospice général.

3. Poursuite de 3 projets de rénovation de lieux de vie et d'accueil

Les EPI ont poursuivi les 3 projets lancés en 2018 et 2019 concernant des sites dédiés à l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

La reconstruction de l'immeuble de la route de Chêne 48 s'est poursuivie en 2021. Ce projet immobilier prévoit l'accueil de l'administration des EPI, ainsi que l'ouverture d'un restaurant et d'une résidence pour une trentaine de personnes en situation de handicap nécessitant des soins continus. L'aménagement de ces locaux et l'accueil des résidentes et résidents se dérouleront durant les mois de juin et juillet 2022.

Les travaux de rénovation totale du bâtiment de la Maison de l'Ancre se sont poursuivis en 2021. Les 37 résidentes et résidents pourront à nouveau y être accueillis, dans des conditions de logement optimales, d'ici la fin de l'année 2022.

Les travaux dans le bâtiment « Résidence 21 », commencés fin 2018, se sont terminés en 2021, pour transformer cet ancien hôtel en une résidence socio-éducative. Cette nouvelle résidence a accueilli progressivement et dès le mois de février 2021, une trentaine de personnes en situation de handicap dans des chambres et des studios, ainsi qu'une vingtaine de personnes en centre de jour.

4. Lancement du projet de rénovation totale du site de La Combe

Le site de La Combe accueille aujourd'hui plus de 100 personnes en situation de handicap en hébergement, plus de 80 personnes en accueil de jour, ainsi qu'une partie des services supports des EPI. Le domaine bâti est composé d'un bâtiment principal, de 3 pavillons et de garages, pour un volume total de près de 55 900 m³ et d'une surface plancher de près de 16 600 m². La parcelle concernée s'étend sur 24 800 m².

Un projet de rénovation complète du site de La Combe a été lancé. Le coût de ces rénovations est chiffré à 105 000 000 francs, financés en trois tiers égaux répartis en dons privés, subvention cantonale d'investissement et emprunt hypothécaire.

Le début des travaux d'une durée de 5 à 7 ans est planifié pour 2024.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport d'activité 2021

(https://www.epi-ge.ch/fileadmin/user_upload/pdf-flip/rapport_activite_2021/rapport_activite_2021.pdf)

Nota bene : Les annexes sont dématérialisées et uniquement accessibles par lien url (voir ci-dessus). Cette pratique fait suite à la volonté du Conseil d'Etat de réduire le nombre de publications et autres imprimés au bénéfice de publications électroniques.